

TOUTES ET TOUS CONCERNE.E.S !

Réforme de la Fonction Publique, réflexion sur le devenir du service public, état-plateforme, tout numérique... Aujourd'hui, quel service, quel agent peut encore se dire qu'il ou elle n'est pas concerné.e par cette fièvre jupiterrienne qui veut assimiler notre Fonction Publique à "l'ancien monde", par cette volonté d'en finir avec le service public pour, soi-disant, mieux le ré-inventer ?

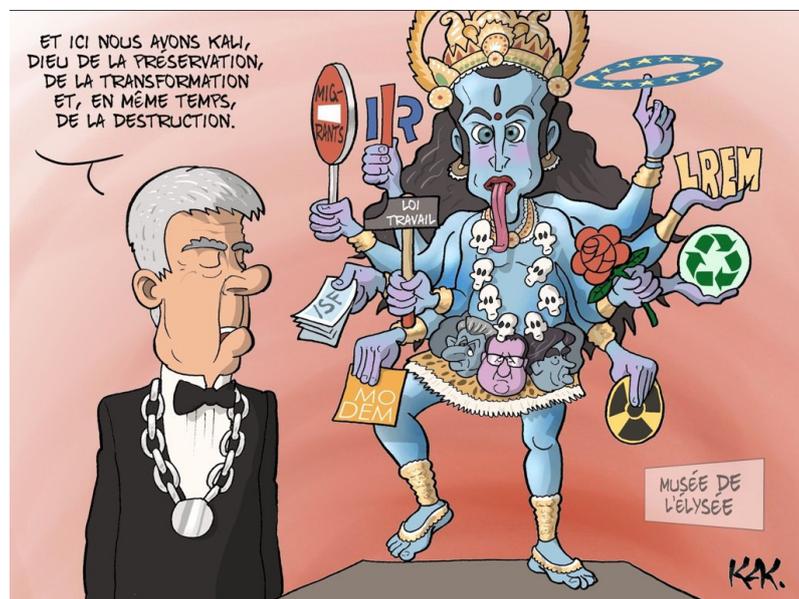


Ce n'est pas nous qui le disons !

La dépense publique, c'est mal. Le 4 juillet 2017, lors de son discours de politique générale, Edouard Philippe déclarait : *"Il y a une addiction française à la dépense publique (...). Comme toute addiction, elle nécessitera du courage et de la volonté pour s'en désintoxiquer"*.



Moins dépenser, c'est assurer moins de missions. Gérald Darmanin déclarait sur France Info le 15 janvier dernier : *"Je pense qu'il faut que nous revoiyons l'intégralité de nos missions de service public et qu'il y a des choses à faire"*. Il ajoute que le gouvernement réfléchit à arrêter certaines missions *"parce que, peut-être, que ce n'est plus à l'Etat aujourd'hui de les faire"*.



Le changement, c'est maintenant. Lundi 22 janvier : Emmanuel Macron est accueilli par la Cour des Comptes lors de son audience solennelle de rentrée. C'est l'occasion d'évoquer les priorités de son "Action Publiques 2022". Le Premier président de la Cour, Didier Migaud, exhorte le chef de l'Etat à ne pas attendre 2022 pour engager le chantier. Le Président de la République lui répond : *"Le changement n'arrivera pas dans vingt ans, mais beaucoup plus vite. Il impliquera des transformations profondes."*

A l'occasion du premier comité interministériel de la transformation publique, jeudi 1er février, le Premier Ministre, Edouard Philippe, a annoncé son intention de mettre en place un "nouveau contrat social avec les agents publics". Extraits :

Remanier en profondeur le cadre statutaire des fonctionnaires : "Si on veut donner de l'efficacité à l'action publique, il faut rénover ce cadre. Actuellement, les règles statutaires sont sédimentées et n'ont eu de cesse de se rigidifier".



Une plus grande individualisation des rémunérations : "Si chaque agent doit voir son pouvoir d'achat garanti et son expérience valorisée, une part de sa rémunération doit être liée au mérite et à l'atteinte des résultats individuels et collectifs".

Un accompagnement renforcé pendant la carrière : "En raison des transformations en cours (numérique, nouvelles attentes des citoyens...), un véritable effort de formation doit être mis en place. Et ce afin d'accompagner, notamment, les reconversions sous forme de mobilité au sein de la fonction publique ou vers le secteur privé".



Éléments de réflexion

Si M. Macron entend faire respecter son engagement de supprimer 120 000 emplois dans la Fonction Publique, Solidaires Finances Publiques estime que notre Direction devra supporter entre 16 000 et 20 000 suppressions d'emplois sur les 4 ans à venir. Pour le Tarn, cela équivaldrait à 120 à 160 emplois à supprimer d'ici la fin du quinquennat.

Pour ce gouvernement, la séparation ordonnateur/comptable n'a plus lieu d'être et le fait que l'Etat doive assurer la gestion des comptes des collectivités locales est une ineptie.

Pour CAP 22, le meilleur moyen d'améliorer la qualité des services publics pourrait se résumer à une application mobile (cf. le dossier de presse du 1er Comité interministériel de la transformation publiques du 1er février 2018).

Les récentes restructurations démontrent que les services de directions sont totalement délocalisables (RH, dépense, RNF...), que d'autres peuvent être fusionnés et pas forcément là où on pouvait s'y attendre (SPFE), que les opérations de concentration se multiplient (Domaines, SIE, trésoreries...) sans qu'aucune limite ne se pose de manière évidente.

Le contrôle fiscal n'est pas plus épargné : volonté d'instaurer un rapport de confiance avec l'utilisateur (droit à l'erreur, conseil au lieu de contrôle...) et bilan de compétence (avec la possibilité inscrite dans la note nationale de se voir "inviter" à muter si on ne correspond pas au "profil").

Si le système de prime au mérite fonctionne sur le même principe que celui de l'évaluation/notation (pourquoi en irait-il autrement ?), cela signifie qu'un chef de service ne pourra pas "récompenser" tous ses agents, même si ceux-ci le "méritent", car il sera contraint par les quotas : il faut qu'il y ait des perdants pour pouvoir désigner des gagnants. Prêts à faire "tourner" une part de nos rémunérations comme cela se faisait avec les 0,2 et 0,6 ?

**Demain, il sera trop tard : nous sommes toutes et tous concerné.e.s !
Alors, toutes et tous en grève le 22 mars !**